



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

détention

Question écrite n° 72473

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la nécessité de renforcer la lutte contre la prolifération des armes à feu en France, et notamment sur le fichier national automatisé nominatif, qui doit recenser les personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes, mentionné dans l'article L. 2336-6 du code de la défense. À la suite de la question écrite n° 42523 du 24 février 2009 restée sans réponse, elle lui demande de lui indiquer quand sera publié le décret déterminant les modalités d'application de l'article L. 2336-6 du code de la défense.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72473

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2273

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)